



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
29 avril 2010

Français  
Original : Anglais



**Groupe de travail à composition non limitée des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone**  
Trentième réunion  
Genève, 15-18 juin 2010

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Présentation du rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2010.
4. Questions relatives au mécanisme de financement institué par l'article 10 du Protocole de Montréal :
  - a) Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal concernant la création d'un fonds spécial qui relèverait du Fonds multilatéral (décision XXI/2);
  - b) Cadre d'une évaluation du mécanisme de financement (décision XXI/28);
  - c) Cadre d'une étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2012-2014;
5. Propositions d'ajustement au Protocole.
6. Propositions d'amendement au Protocole.
7. Questions concernant les hydrochlorofluorocarbones :
  - a) Suite donnée par le Groupe de l'évaluation technique et économique aux questions concernant les hydrochlorofluorocarbones mentionnées dans la décision XXI/9;
  - b) Étude exploratoire du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 connaissant des températures ambiantes élevées (décision XIX/8);

8. Questions liées aux dérogations à l'article 2 du Protocole de Montréal :
  - a) Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2011 et 2012;
  - b) Résultats de la mission entreprise par le Groupe de l'évaluation technique et économique et son Comité des choix techniques pour les produits médicaux en Fédération de Russie pour dresser le bilan de la transition de ce pays à des inhalateurs-doseurs sans chlorofluorocarbones (décision XXI/4);
  - c) Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2011 et 2012;
  - d) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (décision XXI/10);
  - e) Utilisations de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en laboratoire et à des fins d'analyse (décision XXI/6);
  - f) Questions relatives à l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme agents de transformation (décision XXI/3);
9. Gestion écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve :
  - a) Résultats du séminaire sur l'identification et la mobilisation de fonds pour la destruction de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (décision XXI/2);
  - b) Étude des techniques de destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, réalisée par le Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXI/2);
10. Prise en compte des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone au regard du respect du Protocole (décision XVIII/17 et paragraphe 131 du rapport de la vingt et unième Réunion des Parties).
11. Autres questions découlant du rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2010.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.
14. Clôture de la réunion.

---